

Pas de garde armée sur le territoire jurassien

La grande muette serait-elle également sourde et aveugle ? On peut le croire.

Alors que le débat fait rage à tous les niveaux dans notre pays sur le maintien des armes militaires à son domicile par le citoyen-soldat, voilà que l'armée et le Département de la Défense veulent imposer la garde armée et chargée. Cette décision est inacceptable. Elle augmente les risques d'accidents et ne répond à aucun besoin. Aucune menace ne justifie une telle mesure. Le DDPS lui-même n'arrive pas à citer des menaces potentielles réalistes d'attaques contre les arsenaux.

L'opposition à cette décision s'organise déjà en Suisse, notamment au niveau des communes. Nous estimons qu'il est également du devoir d'un Etat cantonal de participer à cette résistance. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement :

1. D'utiliser toutes les possibilités légales pour interdire la garde armée, pas seulement chargée, sur le territoire jurassien ;
2. D'intervenir auprès du DDPS pour lui signifier son opposition de principe à cette décision ;
3. D'informer les élus fédéraux jurassiens des démarches entreprises par le Canton du Jura dans cette affaire ;
4. D'informer, en complémentarité si nécessaire, les communes jurassiennes sur leurs droits d'opposition en la matière, en les encourageant à les utiliser.

Delémont, le 23 janvier 2008

Groupe CS-POP/VERTS
Rémy Meury

